



# Naturalisation française

Par **Pierrot lunaire**, le **17/02/2015** à **23:54**

Bonjour,

Je connais une personne qui est en France depuis plus de 10 ans. Comme ses 2 enfants, elle n'a jamais été déclaré à l'état Civil en Arménie où elle est née, de même que ses enfants car ses parents étaient azéris. Ceci pour des craintes légitimes d'être tuée. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé aux parents de cette personne lors du conflit Azerbaïdjan arménie à propos du HT KARABAGH.

Cette personne est en France avec ses enfants depuis plus de 10 ans. Elle a une carte de résident avec mention "nationalité indéterminée". Ses enfants de 21 ans et 18 ans ont un titre de séjour d'un an ( Vie privée et familiale) avec cette même mention "nationalité indéterminée".

Elle travaille sur un CDI à plein temps. elle est parfaitement intégrée au niveau de la langue ( niveau C2).

Les enfants sont brillants. L'aînée fait des études de psycho ( 3 ième année licence) et le second après un bac mention TB, est en prépa HEC.

Je répète, pour chacun ( parent et deux enfants) aucun papier d'état civil d'arménien (ni carte d'identité ni passeports) où ils sont nés

Ces personnes faute de passeport, ne peuvent pas sortir de France. Ce qui est gênant surtout pour les enfants qui ne peuvent pas faire de stages à l'étranger..

La seule façon de s'en sortir serait de demander la nationalité française pour chacun d'entre eux. Mais peut-t-on demander la nationalité française sans aucun papier d'état civil et ce "statut" de "nationalité indéterminée".

merci de me donner des lumières à ce sujet